



Georges Ibrahim Abdallah doit être libre : la décision du 15 octobre est une première victoire !

Le tribunal d'application des peines a accepté le 15 novembre la onzième demande de libération conditionnelle de Georges Ibrahim Abdallah. Selon Radio France International¹, la décision a été prise contre l'avis des deux représentants du Parquet National Antiterroriste PNA. Ce dernier qui a fait appel de cette décision précise : "*Par décision en date du jour, le tribunal d'application des peines a admis Georges Ibrahim Abdallah au bénéfice de la libération conditionnelle à compter du 6 décembre prochain, subordonnée à la condition de quitter le territoire national et de ne plus y paraître*". Cette décision est très importante, ainsi Georges Ibrahim Abdallah, qui est le *plus vieux prisonnier au monde lié au conflit du Moyen-Orient*², était depuis quarante et un ans derrière les murs de la prison de Lannemezan où chaque année une manifestation largement unitaire réclamait sa libération. Depuis plus d'un an, les initiatives pour la libération de G.I. Abdallah avaient redoublé d'intensité à l'initiative de la campagne unitaire à laquelle participe notre Parti Révolutionnaire Communistes. La veille encore des rassemblements avaient lieu partout en France pour exiger cette libération.

Notre parti se réjouit de la décision prise, fruit du travail politique militant de tous ceux qui agissent pour la libération du Camarade Abdallah et soutiennent le mouvement de libération du peuple palestinien. Pour autant, il convient de ne pas baisser la garde. L'appel du PNA est une épée de Damoclès suspendu sur la tête de notre camarade. Plus que jamais donc la campagne unitaire pour la libération effective et rapide de Georges Ibrahim Abdallah doit se poursuivre

¹ Lundi 7 octobre, la justice française avait examiné cette onzième demande de libération conditionnelle en présence de Georges Abdallah, 73 ans aujourd'hui, de son avocat, du conseil des États-Unis, partie civile, et de deux représentantes du Parquet national antiterroriste (Pnat). Les deux procureurs du Pnat s'étaient « *opposées très vivement* » à sa libération, « *qu'elles ont essayé de lier au Hamas et au Hezbollah (...) pour dire qu'il représenterait un danger s'il était libéré* », confiait à l'issue de l'audience Me Chalanset. La requête de remise en liberté conditionnelle était accompagnée d'une demande d'expulsion vers le Liban du militant qui craint pour sa sécurité s'il devait rester en France.

² <https://www.sitecommunistes.org/index.php/france/luttes/3055-liberez-georges-ibrahim-abdallah>